

La ville de Bresles propose le ramassage des végétaux, des branchages et de l'herbe à une population ciblée qui devra s'inscrire en mairie pour bénéficier de ce service.

## Qui peut bénéficier de ce service ?

Les personnes de plus de 70 ans, les personnes entre 60 et 70 ans bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) et les personnes de moins de 60 ans bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapé).

## Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en mairie à tout moment de l'année. Pour valider votre inscription vous devrez présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un justificatif APA ou AAH pour les personnes de moins de 60 ans, nous communiquer la superficie de votre terrain et quels type de déchets vous êtes susceptibles de devoir éliminer.

Les inscriptions débuteront en mars 2015.

## Comment prendre rendez-vous ?

Pour que les équipes municipales viennent ramasser vos déchets, vous devrez appeler en mairie le mardi qui précède le ramassage entre 9h et 12h.

Le ramassage sera effectué toutes les deux semaines le 2ème et 4ème mercredi du mois.

Le ramassage sera effectif entre le 15 avril et le 15 octobre. Ces dates pourront bien entendues être révisées.

## Comment se déroulera le ramassage ?

Le ramassage sera assuré par deux agents des services techniques. Vous devrez mettre vos déchets devant votre domicile ou à proximité. Les branchages seront broyés directement devant votre domicile, vous pourrez de ce fait et si vous le souhaitez récupérer du paillage issu de vos déchets. Sinon il sera récupéré par les services techniques qui l'utiliseront dans les parterres de la commune afin de limiter la consommation d'eau et d'éviter le désherbage.

## Informations importantes :

La ville ne mettra pas de sachets à disposition pour le ramassage des déchets verts.

Le ramassage ne sera pas effectué en cas de:

- Prise de rendez-vous hors délai
- De dépôt sauvage des déchets